

POLITIQUE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

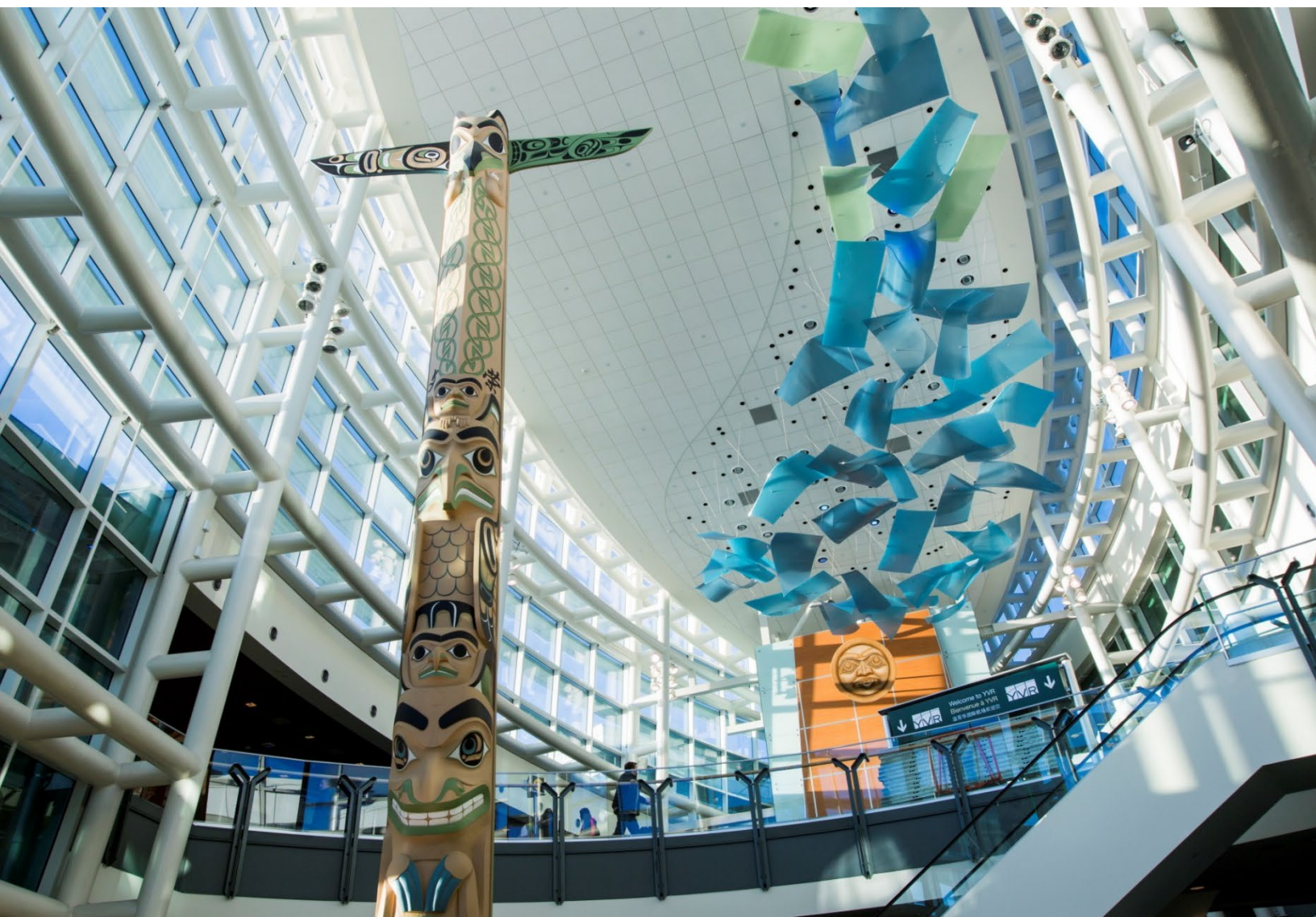


TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| 1. APERÇU | 3 |
| 2. QU'ENTEND-ON PAR « RENSEIGNEMENTS PERSONNELS »? | 3 |
| 3. POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS? | 4 |
| 4. COMMENT OBTENONS-NOUS VOTRE CONSENTEMENT?..... | 5 |
| 5. SURVEILLANCE VIDÉO | 6 |
| 6. QUELS RENSEIGNEMENTS RECUEILLONS-NOUS SUR NOTRE SITE WEB? | 7 |
| 7. DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À DES TIERCES PARTIES | 7 |
| 8. COMMENT SONT STOCKÉS VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS..... | 8 |
| 9. COMMENT ACCÉDER À VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS | 9 |
| 10. DES QUESTIONS? | 10 |

Politique de protection des renseignements personnels

1. APERÇU

Au sein de l'Administration aéroportuaire de Vancouver (l'« **Administration aéroportuaire** »), nous sommes fiers d'offrir l'un des meilleurs aéroports au monde, selon vos votes! Et nous travaillons fort pour mériter cette place. Afin de vous offrir une expérience sûre, sécuritaire et de calibre mondial, nous devons parfois recueillir, utiliser et divulguer vos renseignements personnels.

Que fait la présente politique? Elle décrit comment et pourquoi l'Administration aéroportuaire recueille et utilise les renseignements personnels de ses visiteurs et ce qu'elle en fait.

À qui cette politique s'applique-t-elle? Toute personne qui utilise les produits, les services ou les installations de l'Administration aéroportuaire, y compris notre site Web (www.yvr.ca/fr/passengers), ainsi que les visiteurs de l'Aéroport international de Vancouver (« **YVR** »), comme les passagers, les clients, les employés de l'Administration aéroportuaire et les personnes qui travaillent à Sea Island, y compris les entrepreneurs, les sous-traitants ou les fournisseurs de YVR.

2. QU'ENTEND-ON PAR « RENSEIGNEMENTS PERSONNELS »?

Les « renseignements personnels » désignent tout renseignement concernant un individu identifiable. Voici des exemples :

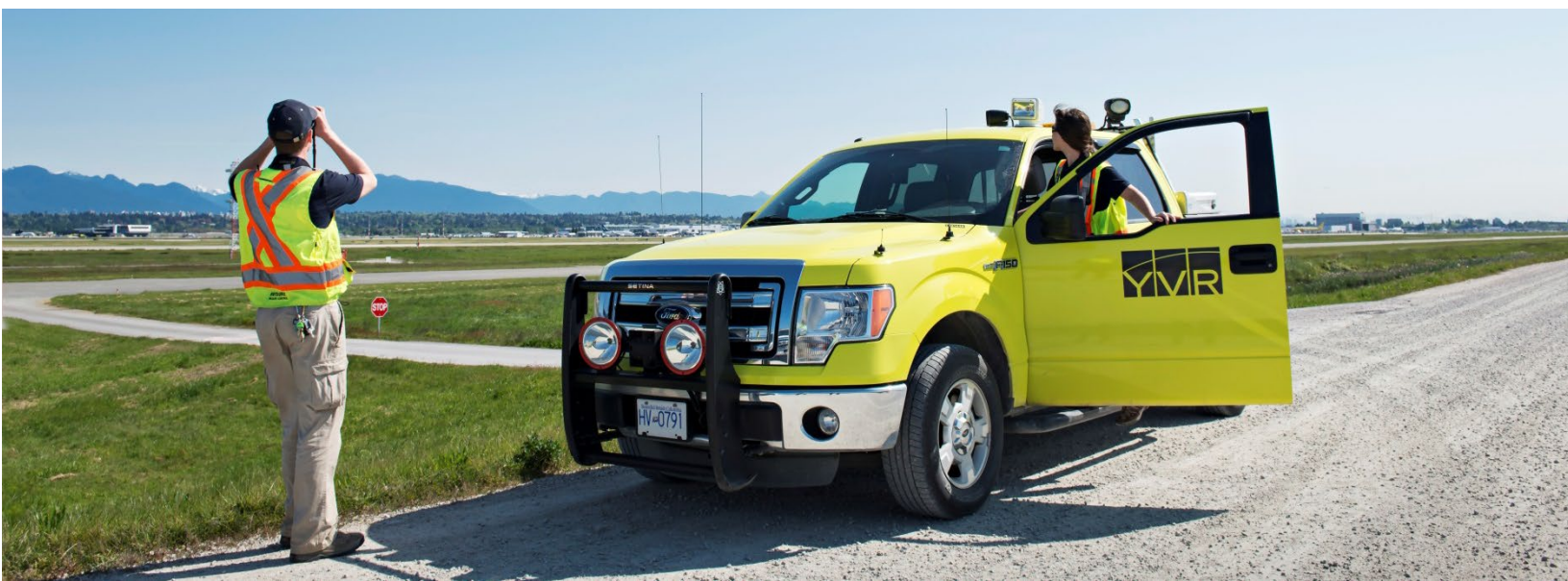
- Nom, date de naissance et coordonnées
- Numéros d'identification (p. ex., renseignements sur le passeport)
- Renseignements financiers (p. ex., numéro de carte de crédit, détails du compte bancaire)
- Renseignements sur la santé (p. ex., besoins en matière de mesures d'adaptation)
- Images de surveillance vidéo

3. POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?

Vous divulguez probablement des renseignements personnels dans votre vie de tous les jours, qu'il s'agisse de payer pour le stationnement avec une carte de crédit ou de fournir votre adresse électronique pour vous abonner à des bulletins en ligne. Il en va de même pour votre expérience à YVR. Au cours de vos diverses interactions avec nous, nous recueillons vos renseignements personnels afin d'assurer votre sécurité pendant votre séjour à YVR et de vous offrir une expérience de calibre mondial. Voici des exemples courants de collecte de renseignements personnels :

- Élaboration, amélioration, offre de produits et de services
- Surveillance de la sûreté et de la sécurité des activités aéroportuaires
- Traitement des paiements pour l'utilisation de nos produits, services et installations
- Respect de nos obligations juridiques et réglementaires
- Compréhension des commentaires des clients et des questions juridiques et réponse à ceux-ci
- Identification et marketing direct

Si nous devons recueillir vos renseignements personnels, nous nous efforçons de nous en tenir uniquement à ceux qui sont nécessaires à cette fin précise. Dans la mesure du possible, nous vous aviserons au moment de la collecte, nous vous expliquerons pourquoi nous en avons besoin et à quoi nous prévoyons les utiliser.



Politique de protection des renseignements personnels

4. COMMENT OBTENONS-NOUS VOTRE CONSENTEMENT?

Lorsque vous transmettez des renseignements personnels à l'Administration aéroportuaire, vous consentez à ce que nous les utilisions comme il est énoncé dans la présente politique et selon les explications plus détaillées fournies au moment de la collecte. Parfois, on vous demande votre consentement exprès que vous pouvez signifier, par exemple, en cochant une case. Dans d'autres cas, votre consentement peut être implicite lorsque nous pouvons raisonnablement conclure que vos actions indiquent que vous avez donné votre consentement. Par exemple, lorsque vous utilisez des produits, des services ou des installations de l'Administration aéroportuaire, nous considérons que votre utilisation sous-entend que vous consentez à ce que nous recueillions, utilisions et divulguions vos renseignements personnels aux fins énoncées dans la présente politique.

Le consentement peut être :

EXPRÈS

(p. ex., en cochant une case)

-ou-

IMPLICITE

(p. ex., en utilisant les produits, les services ou les installations de l'Administration aéroportuaire)

Si vous nous fournissez les renseignements personnels d'une autre personne, nous présumons que vous avez déjà obtenu son consentement à ce que nous recueillions, utilisions et divulguions ses renseignements personnels conformément à la présente politique.

Vous pouvez refuser ou retirer votre consentement en tout temps moyennant un préavis raisonnable donné à l'Administration aéroportuaire, sauf lorsque la loi ou un contrat l'interdit. Veuillez noter que si vous refusez ou retirez votre consentement, nous pourrions ne pas être en mesure de vous fournir certains produits, services ou accès aux installations qui nécessitent votre consentement.

Si vous souhaitez refuser ou retirer votre consentement, veuillez communiquer avec notre chef de la protection de la vie privée à l'adresse privacyofficer@yvr.ca. Nous vous expliquerons vos options afin que vous puissiez prendre une décision éclairée.

Puis-je me désinscrire des courriels d'YVR? Vous pouvez refuser de recevoir nos messages promotionnels en tout temps en nous envoyant un courriel à community_relations@yvr.ca ou en utilisant la fonction de désabonnement dans nos courriels promotionnels.

5. SURVEILLANCE VIDÉO

Comme nous ne pouvons pas être partout en tout temps, nous assurons l'exploitation sécuritaire et efficace de YVR en utilisant la surveillance vidéo 24 heures sur 24 dans tout l'aéroport et les environs. Nous maintenons, recueillons et utilisons la surveillance vidéo pour :

- Surveiller la sûreté et la sécurité des personnes et assurer la conformité aux exigences réglementaires;
- Protéger les biens de l'Administration aéroportuaire et ceux de nos employés, passagers, entrepreneurs, partenaires d'affaires et visiteurs;
- Surveiller les activités aéroportuaires et améliorer les services et les installations.

Puis-je refuser de consentir à la surveillance vidéo? Si vous visitez YVR, vous ne pouvez pas refuser de consentir à la surveillance vidéo. L'administration aéroportuaire est sous surveillance vidéo en tout temps, notamment à des fins de sécurité. Lorsque vous visiterez l'un ou l'autre de nos bâtiments, y compris nos stationnements et les aires extérieures, vous serez filmé et les données de surveillance vidéo pourront être recueillies, utilisées et divulguées conformément à la présente politique.

Que fait l'Administration aéroportuaire des vidéos de surveillance enregistrées? Nous prenons très au sérieux votre droit à la vie privée et nous n'utilisons ou ne divulguons de vidéos de surveillance que pour assurer la sécurité des activités à YVR, là où nous y sommes tenus par la loi, ou avec le consentement de la personne qui a été enregistrée.

Nous prenons des mesures pour nous assurer que la surveillance vidéo est protégée contre des risques comme la perte, le vol, l'accès non autorisé, la divulgation, la copie, l'utilisation, la modification ou la destruction prématurée. Nous le faisons grâce à diverses mesures de protection, y compris des mesures de sécurité matérielles, administratives et électroniques.

Les séquences de surveillance vidéo sont stockées dans un endroit sûr auquel le personnel autorisé n'a accès qu'avec le consentement de notre chef de la protection de la vie privée. Tout accès non autorisé à des séquences de surveillance vidéo doit être signalé à notre chef de la protection de la vie privée.

QU'EST-CE QUE LA « SURVEILLANCE VIDÉO »?

C'est le captage d'images ou de vidéos par des systèmes de télévision en circuit fermé (TVCF) qui enregistrent et stockent de l'information sur les déplacements des gens dans les installations d'YVR et autour.

Politique de protection des renseignements personnels

6. QUELS RENSEIGNEMENTS RECUEILLONS-NOUS SUR NOTRE SITE WEB?

Quand vous consultez notre site Web (www.yvr.ca/fr/passengers), nous recueillons automatiquement des renseignements qui ne vous identifient pas personnellement, mais qui nous disent d'autres choses à votre sujet : votre emplacement, vos préférences, votre appareil électronique, ainsi que les détails de votre visite sur notre site Web, comme le type de navigateur Web que vous utilisez et le contenu que vous avez consulté ou téléchargé.

L'Administration aéroportuaire utilise ces renseignements non personnels à des fins d'administration du système, comme l'analyse des tendances, l'administration de notre site Web, le suivi des déplacements des utilisateurs et la collecte de renseignements démographiques à des fins internes, comme l'analyse statistique, l'amélioration du site Web et celle de l'expérience des utilisateurs. Nous pouvons divulguer ce type de renseignements non personnels à des tiers, comme nos experts-conseils, et nous pouvons les archiver de façon permanente pour utilisation future. Si ces renseignements non personnels sont combinés à vos renseignements personnels, nous les traitons tous comme des renseignements personnels.

En quoi consistent les témoins et est-ce que l'Administration aéroportuaire les utilise?

Les témoins sont des fichiers de données envoyés à votre navigateur et stockés sur votre disque dur lorsque vous consultez certains sites Internet. Ils aident à améliorer votre expérience en personnalisant le contenu en fonction de vos activités sur un site Web. Nous utilisons des témoins « de session » pour suivre votre utilisation sur notre site Web pendant votre visite seulement et ils sont supprimés une fois que vous quittez le site.

7. DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À DES TIERCES PARTIES

Les tierces parties sont des personnes physiques ou morales autres que l'Administration aéroportuaire et vous-même. Cela comprend les institutions financières, les organismes gouvernementaux et les entrepreneurs en services de sécurité. Parfois, nous devons communiquer vos renseignements personnels à des tiers pour faciliter la prestation de services ou assurer la sécurité de nos biens.

Quand des renseignements personnels sont communiqués à un tiers, l'Administration aéroportuaire prendra les moyens raisonnables pour s'assurer que ce dernier a mis en place des procédures de sécurité appropriées afin de protéger les renseignements qu'il reçoit.

8. COMMENT SONT STOCKÉS VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nous nous efforçons de conserver vos renseignements personnels aussi longtemps qu'ils sont nécessaires aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis. Les renseignements personnels utilisés pour prendre une décision qui touche directement une personne, y compris celle d'engager ou non cette personne en tant qu'employé(e), seront conservés conformément à la politique sur la conservation et la destruction des données de l'Administration aéroportuaire.

Nous conservons et traitons vos renseignements personnels dans des endroits sécurisés. Si nous faisons appel à des tiers fournisseurs de services (par exemple, des fournisseurs de service d'hébergement de site Internet ou de traitement des paiements) ou divulguons vos renseignements à des tiers, nous prenons toutes les mesures raisonnables pour nous assurer que ce tiers utilise vos renseignements personnels conformément à la présente politique et que des mesures de protection sont en place pour assurer la sécurité de vos renseignements personnels.

Veillez noter que vos renseignements personnels peuvent être transférés à l'extérieur du Canada, y compris aux États-Unis, afin de respecter les lois ou en raison de l'utilisation de serveurs tiers. Une fois les renseignements transmis à l'extérieur du Canada, ils deviennent assujettis aux lois du territoire de compétence étranger, lesquelles peuvent être ou non différentes des lois canadiennes.

Nous savons à quel point il est important de protéger vos renseignements personnels. Nous utilisons des mesures physiques, administratives et technologiques pour protéger les renseignements personnels en fonction de leur nature sensible. Les mesures de protection comprennent des classeurs verrouillés, des serveurs sécurisés et la limitation de l'accès aux seules personnes requises.



Politique de protection des renseignements personnels

9. COMMENT ACCÉDER À VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Tous les visiteurs disposent d'un droit d'accès à leurs renseignements personnels accordé par l'Administration aéroportuaire, y compris à ce qui suit :

- l'identification des renseignements personnels qui sont sous notre contrôle;
- des renseignements sur la façon dont nous avons utilisé ou pourrions utiliser les renseignements personnels;
- le nom de toute personne à qui vos renseignements personnels ont été communiqués.

En ce qui concerne la vidéosurveillance, nous nous réservons le droit de refuser les demandes de divulgation si cela compromet la sécurité de l'aéroport ou porte atteinte au droit à la vie privée d'autres personnes.

En plus des raisons énumérées ci-dessus, nous nous réservons le droit d'exiger que la surveillance vidéo soit visionnée en présence du personnel de l'Administration aéroportuaire et qu'aucune copie ne soit fournie. Selon les circonstances, nous pouvons aussi exiger que toute personne qui reçoit une copie d'une vidéo de surveillance signe une entente de non-divulgation ou un autre contrat qui limite ce qui peut être fait en ce qui a trait aux séquences.

Dans certaines situations exceptionnelles, il se peut que nous ne puissions pas donner accès à certains renseignements personnels que nous détenons au sujet d'un visiteur, et nous aviserons le visiteur qui fait la demande des motifs du refus.

Veillez adresser vos demandes par écrit au Chef de la protection de la vie privée, Aéroport de Vancouver, C.P. 44638, Comptoir postal de l'Aérogare des vols intérieurs, Richmond (C.-B.) V7B 1W2, ou par courriel à privacyofficer@yvr.ca.

Politique de protection des renseignements personnels

10. DES QUESTIONS?

Nous travaillons toujours à améliorer la façon dont nous protégeons les renseignements personnels que nous recevons, ce qui signifie que la présente politique peut changer de temps à autre. Veuillez consulter la version actuelle de la *Politique de protection des renseignements personnels des visiteurs* de l'Administration aéroportuaire affichée sur le site www.yvr.ca/fr/passengers.

Si vous avez des questions ou des préoccupations générales au sujet de la protection des renseignements personnels des visiteurs de YVR ou de la présente politique, veuillez communiquer avec le chef de la protection des renseignements personnels à l'adresse suivante :

✉ Aéroport de Vancouver, C.P. 44638, Comptoir postal de l'Aérogare des vols intérieurs, Richmond (C.-B.) V7B 1W2

✉ privacyofficer@yvr.ca

☎ 1-877-276 6759

Le chef de la protection de la vie privée fera enquête sur toute plainte reçue par écrit et prendra les mesures appropriées pour régler les plaintes, le cas échéant. Les plaignants seront informés par écrit des résultats de l'enquête sur leur plainte.

